

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excuse/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	x			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	x
	LEOUTRE Jean-Marc	x			MIGNOLA Patrick	
	VALLIN-BALAS Florence	x			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	x			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE				x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	x			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	x			ROTA Michel	
	GAUDIN François	x			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			x	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis		x		CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			x	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	x			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			BONNIVARD Emilie	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	x			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	x			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie	x				
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle	x			MITHIEUX Lionel	
TOTAL		18	1	5		
TOTAL VOTANTS		20				1
TOTAL VOIX		25				

1 - ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENT(E)S DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPFL DE LA SAVOIE

Jean BAUDIN, doyen de l'assemblée, fait l'appel des candidatures.

Il enregistre la candidature de Monsieur Jean-Marc LEOUTRE au poste de Président.

Un scrutin à mains levées est organisé.

Suffrages exprimés : 20

Votants pour : 20

Votants contre : 0

Monsieur Jean-Marc LEOUTRE, est élu Président de l'EPFL.

Jean-Marc LEOUTRE remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et précise qu'il continuera l'action engagée. Il propose d'élire les vice-président (e)s conformément au règlement intérieur de l'EPFL tout en rappelant que deux vice-président(e)s sont déjà en poste : Emilie BONNIVARD représentant la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Christelle FAVETTA-SIEYES représentant le Département.

Il propose que chaque territoire du département puisse être représenté, ainsi que la CC Cœur de Chartreuse qui comprend des communes iséroises. Le Président procède donc à l'appel à candidatures ; sont candidats :

Territoire	Candidat (s)
Territoire du lac du bourget et ses montagnes	Corinne CASANOVA
Territoire d'Albertville-Ugine	Annick CRESSENS
Territoire de l'avant-pays savoyard	Gilbert GUIGUE
Territoire Cœur de Savoie	Etienne PILARD
Territoire Cœur de Chartreuse	Denis SEJOURNE
Territoire de Maurienne	Jean-Paul MARGUERON
Territoire de Tarentaise Vanoise	Georges DANIS
Territoire de Chambéry	Jean-Marc LÉOUTRE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne les 8 candidats ci-dessus vice-président(e)s de l'EPFL de la Savoie.

Suite à cette élection, Jean-Marc LÉOUTRE présente la nouvelle composition du bureau :

Fonction	Nom
Président	Jean-Marc LÉOUTRE
Vice-Présidente	Corinne CASANOVA
Vice-Présidente	Annick CRESSENS
Vice-Président	Gilbert GUIGUE
Vice-Président	Etienne PILARD
Vice-Président	Denis SEJOURNE
Vice-Président	Jean-Paul MARGUERON
Vice-Président	Georges DANIS
Vice-Présidente	Emilie BONNIVARD
Vice-Présidente	Christelle FAVETTA-SIEYES
Directeur	Philippe POURCHET

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1 : BASSENS- « Entrée de ville II »

Dossier présenté par Josette REMY

La commune de Bassens est destinataire d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) portant sur une maison à usage d'habitation édifée sur un terrain de 580 m². Cette propriété est contiguë à la zone d'aménagement du secteur d'entrée de ville, objet de la modification n°3 du PLU de la commune qui prévoit une tranche n°1 avec la requalification de la contre-allée. L'EPFL a été acquéreur dans le passé d'une maison, à ce jour démolie, et propriété de la commune ; L'EPFL possède encore en portage un tiers de la tranche n°2 de la zone.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Bassens	B225	Avenue de Bassens	580 m ²	Ucp2	250 000 €
		TOTAL	580 m²		

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

2-2 : TOURNON- « La Croix »

Dossier présenté par Josette REMY

En date du 29/01/2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles sur la commune de Tournon qui permettrait à la commune la réalisation de 52 logements, 2 aires de jeux et des jardins collectifs, l'ensemble situé à proximité du village. Mme REMY présente le parcellaire maîtrisé à ce jour et informe les membres du conseil qu'à ce jour seuls deux propriétaires refusent de vendre et, qu'à ce titre, une DUP est envisagée par la commune. Les négociations amiables se poursuivent néanmoins jusqu'à cette ultime solution. Il est proposé de délibérer sur le prix :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Adresse	Réf. Cadastrale	Surface à acquérir en m ²	Prix
Tournon	La Croix	A1124p	398 environ	52890 €, Indemnité de emploi en sus
Tournon	La Croix	A1127p	1 365 environ	
Tournon	La Croix	A1284	340	60 030 €, Indemnité de emploi en sus
Tournon	La Croix	A1286	399	
Tournon	La Croix	A1288	850	
Tournon	La Croix	A1290	412	
Tournon	La Croix	A1550	1 444	43 320 €, indemnité de emploi en sus
Tournon	La Croix	A1126	1 651	49 530 €, indemnité de emploi en sus
Tournon	La Croix	A644	2 284	213 300 €, indemnité de emploi en sus
Tournon	La Croix	A655	675	
Tournon	La Croix	A656	54	
Tournon	La Croix	A657	1 680	
Tournon	La Croix	A661p	628 environ	
Tournon	La Croix	A821	1 790	

2-3 : SAINT JEAN D'ARVEY - « Hameau solaire »

Dossier présenté par Josette REMY

En date du 18/03/16, le conseil d'administration a donné son accord afin d'acquérir l'ensemble d'une zone concernée par un projet de hameau solaire sous maîtrise d'ouvrage de la Savoisième Habitat. Mme REMY présente le parcellaire maîtrisé à ce jour et informe les membres du conseil qu'à ce jour, trois propriétaires refusent de vendre et, qu'à ce titre, une DUP est envisagée par la commune aux fins de réaliser le projet prévu. Les négociations amiables se poursuivent néanmoins jusqu'à cette ultime solution.

2-4 : TIGNES – « Le Bec Rouge »

Dossier présenté par Laurent Fondimare

En date du 23/09/16 et 22/11/16 les membres du conseil d'administration ont donné leur accord pour la maîtrise d'une copropriété anciennement à usage d'hôtel et actuellement non exploitée car pour l'essentiel actuellement proposée en appartements. En effet depuis l'hiver dernier, la commune a observé une dynamique de vente à la découpe, incompatible avec la volonté communale de maintenir des « lits chauds ». Elle sollicitait alors l'EPFL afin de maîtriser cette copropriété pour maintenir la destination hôtelière, à défaut réaliser une opération de type « accession à la propriété ». L'EPFL a donc poursuivi les discussions avec les propriétaires qui envisagent de céder leur bien. A ce titre, un accord a été trouvé pour l'acquisition de 2 chambres au 4^{ème} étage, il est proposé de délibérer sur le prix :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Lot(s)	Zonage	Prix (€)
Tignes	AH120	5255 Immeuble le Bec Rouge	Lot 4024 Lot 4025 Lot 4026 (321/101800 tantièmes) 35 m ²	Ut-As1	140 000 €

Par ailleurs, au sein de cette même copropriété, la commune de TIGNES a reçu en date du 15/02/2017 une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) portant sur 2 chambres au 7^{ème} étage. La commune sollicite l'EPFL afin de préempter ce bien, au moyen de son droit de préemption renforcé et souhaite lui déléguer ce droit.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous dans l'attente de la délibération de la commune de TIGNES déléguant son DPU renforcé à l'EPFL:

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Lot(s)	Zonage	Prix (€)
Tignes	AH120	5255 Immeuble le Bec Rouge	Lot 4041 Lot 4042 (364/101800 tantièmes) 37.23 m ²	Ut-As1	165 000 €

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

2-5 : SAINT-LAURENT-DU-PONT - « Restructuration morpho-écologique du Guiers »

Dossier présenté par Laurent Fondimare

Le conseil d'administration est informé que dans le cadre des négociations que l'EPFL a menées pour le compte de la commune de St Laurent Du Pont sur l'opération restructuration morpho-écologique du Guiers l'ensemble du parcellaire nécessaire au projet de la commune a été maîtrisé.

2-6 : PEISEY-NANCROIX - « Front de Neige »

Dossier présenté par Laurent Fondimare

Dans le cadre de son projet de sécurisation du front de neige situé sur le hameau de Plan Peisey, la commune de PEISEY-NANCROIX avait sollicité l'EPFL afin de réaliser la **maîtrise** des parcelles impactées par ce projet. Monsieur Laurent Fondimare présente l'état d'avancement des négociations :

Nb	%	Surface (m ²)	%	Parcelles	Parcelles échangées	Surface échangées
29 propriétaires	100%	127728	100%	49		
16 propriétaires vendeurs	55%	59095	46%	23	14	35882
7 propriétaires en cours de négos	24%	44591	35%	17	6	
6 propriétaires en refus	21%	24542	19%	9		
3 régularisations de voirie						
1 déclassement de chemin communal						

2-7 : GRESY SUR ISERE- « Relais des Bauges »

Dossier présenté par Josette REMY

Lors de sa séance du 29/01/16 le conseil d'administration a donné son accord pour procéder à l'acquisition des murs d'un commerce à usage de Bar-Tabac-presse sur la commune de Grésy s/Isère, la commune se portant acquéreur de la licence IV. La cession du fond de commerce sera proposée à un acquéreur potentiel.

Le bâtiment se situant au cœur du village, la commune, soucieuse de préserver son offre de service et son attractivité de centre bourg avait sollicité l'EPFL pour mener à bien l'ensemble des discussions.

Le commerce a aujourd'hui fermé et le prix a pu être négocié à la baisse. Il convient de modifier ce prix.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Grésy-sur-Isère	B1289	5120 Place Pierre Bonnet	213 m ²	UA	160 000 €
Grésy-sur-Isère	B1291	5119 Place Pierre Bonnet	257 m ²	UA	
TOTAL			470 m²		

2-8 : BEAUFORT- « Les fermes d'Angèle »

En date du 27/04/2016, l'EPFL a acquis 3 parcelles sur la commune de Beaufort destinées à accueillir une résidence de tourisme de 500 lits. Le portage prévoyait 5 annuités de 298 810,77 €. Au regard du retard pris dans la construction de la résidence, la commune sollicite l'EPFL afin de modifier son tableau d'amortissement le portant de 5 à 7 ans comme suit :

Remboursement	Annuité	Proposition à soumettre au CA EPFL
2017	298 810,77 €	213 436,26 €
2018	298 810,77 €	213 436,26 €
2019	298 810,77 €	213 436,26 €
2020	298 810,77 €	213 436,26 €
2021	298 810,77 €	213 436,26 €
2022	/	213 436,26 €
2023	/	213 436,26 €
	1 494 053,84 €	1 494 053,84 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que les modalités du PPI sont respectées, donne son accord à titre exceptionnel sur ces nouvelles modalités de portage.

2-9 : CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES- « Pôle d'affaires La Cassine »

L'EPFL a acquis le 7/07/2015 un bâtiment vétuste frappé par un arrêté de péril situé dans le quartier de la Cassine à Chambéry à l'état d'abandon. Lors de l'achat, ce bien était grevé d'hypothèque à hauteur de 1 000 000 € pour une valeur d'achat de 380 000 €. Dans le cadre de la procédure de purge des hypothèques, les créanciers ont contesté le prix de cession et assigné l'EPFL à remettre le bien aux enchères dont la date a été fixée au 9 Mai 2017. Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser l'EPFL à porter enchère au prix maximal fixé par France Domaine.

Le conseil d'administration donne son accord afin que l'EPFL se positionne sur cette vente aux enchères en l'attente de la mise à prix et au prix maximal fixé par France Domaine.

3 - TRAVAUX EN COURS

Philippe POURCHET demande à Emeline DHAINAUT, chargée de gestion du patrimoine de faire l'état des travaux et études actuellement en cours.

3-1 : Entre deux Guiers : Papeteries

Rappel des montants et financements

- ✓ Montant total (avec travaux d'accès pour les sondages) : 147 500 € TTC
- ✓ Subvention FEDER demandée : 99 800 € TTC
- ✓ Subvention ADEME demandée : 25 000 € TTC
- ✓ Participation des collectivités : 3 000 € TTC
- ✓ Reste à financer par l'EPFL73 : 19 700 € TTC

Rendu final études et chiffrage : JUIN 2017

3-2 : Champagneux : Teinturerie Blanchin

Montant des études

- ✓ Montant total (sans travaux d'accès pour les diagnostiqueurs): 74 760 € TTC

Financements

- ✓ Subvention FEDER demandée : 48 600 € TTC
- ✓ Subvention ADEME demandée : 15 000 € TTC
- ✓ Participation des collectivités : 3 000 € TTC
- ✓ Reste à financer par l'EPFL73 : 8 160 € TTC

Réunion démarrage sur site : 07 mars 2017

Rendu final études et chiffrage : Septembre 2017

3-3 : Consultations en cours :

La Rochette : Garage Michelland.
Aime la Plagne : démolition d'une maison.
Grésy-sur-Aix : démolition d'une maison.
Montmélian : démolition du site industriel SACMI.

3-4 : Travaux en cours :

Chambéry îlot Ravet 2 : livraison fin avril.
Montmélian maison Veyrat : terminé cette semaine.
La Ravoire maison Chappuis : terminé fin de semaine prochaine.

4 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

4-1 : MOUTIERS -« Montgalgan »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune et la communauté de communes de Moutiers ont engagé une démarche globale de revitalisation du centre bourg, au travers du PLH 2015-2021.
Une réflexion pré-opérationnelle est en cours, avec l'OPAC 73, pour requalifier 80 logements locatifs aidés sur le secteur de Montgalgan dont seuls 15 sont occupés.
Ce territoire connaît une suroffre de logements locatifs aidés, la commune souhaite donc orienter cette réhabilitation vers de l'accession à la propriété.
Par ailleurs, un parcellaire morcelé non urbanisé à proximité peut être mobilisé pour accueillir de l'habitat individuel et ainsi diversifier l'offre sur la commune.
La maîtrise de l'ensemble de ce périmètre est déterminante pour garantir la qualité du projet et permettre à l'opérateur d'équilibrer son opération. La commune de Moutiers sollicite l'EPFL afin d'acquérir ces parcelles nécessaires au projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Moutiers	C323, C397 à C412, C655 à C658, C417, 420, 425, 426, 429, 430, 432 à 434, 437 à 447, 1011, 1013, 1017, 1015, 1019, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1044, 1046 et 1048.	La Forvie	11 690m ²	ND-NCs	28 €/m ²

4-2 : ST ALBAN LEYSSE -« Leysse-Centre »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de St Alban Leysse est destinataire d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) depuis le 13/01/2017 portant sur une propriété bâtie située dans le prolongement de l'opération « concorde », aujourd'hui rétrocédée à CHP PROMOTION qui a permis la création d'une trentaine de logements.

Ce secteur étant identifié par l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) de « Leysse Centre » la maîtrise de ce tènement est nécessaire à la commune afin de mener à bien son projet. La commune sollicite l'EPFL afin de préempter ce bien, au moyen de son droit de préemption et souhaite lui déléguer ce droit. La négociation amiable sera néanmoins privilégiée par l'EPFL avant préemption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption, dans l'attente de la délibération de la commune de St Alban Leysse déléguant son DPU à l'EPFL, des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Saint Alban Leysse	AN 57-59-63-645	Rue des Sablons	297 m ²	UA	269 000 €
		TOTAL	297 m²		

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

4-3 : ST ALBAN LEYSSE -« La Clusaz »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de St Alban Leysse sollicite l'EPFL afin d'acquérir 2 tènements bâtis situés au hameau de « La Clusaz » qui est directement concerné par les dispositions de l'OAP du secteur de « La Clusaz/Hameau » et dont les objectifs et les partis d'aménagement permettent notamment : la préservation de l'unité urbaine du secteur, la valorisation des vues dans la continuité des cheminements piétons créés ou améliorés, la maîtrise du partage urbain à l'est et marquer les entrées du site en terme de desserte viaire.

La commune souhaite réaliser des logements locatifs sociaux et l'aménagement de la voie sur ce secteur. La particularité de cette opération est qu'un des deux tènements est déjà sous compromis et que son acquisition devrait être exercée par voie de préemption. La négociation amiable sera néanmoins privilégiée par l'EPFL avant préemption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Saint Alban Leysse	A 451(p)	La Curiaz	237 m ²	UA	199 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption si nécessaire, dans l'attente de la délibération de la commune de St Alban Leysse déléguant son DPU à l'EPFL, des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Saint Alban Leysse	A450 (p)	La Curiaz	320 m ²	UA	92 000 €

Il lui sera rendu compte par le directeur de la délégation et des motivations communales lors de sa prochaine séance.

4-4 : LE BOURGET DU LAC -« Domaine de Buttet »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune du Bourget du Lac a engagé depuis plusieurs années des études visant à élaborer des scénarii de développement urbain sur deux secteurs de la commune à savoir l'Orée du Lac et le domaine De Buttet. Pour accompagner ces projets, la commune a mené diverses opérations immobilières, notamment la préemption du domaine De Buttet par la CALB en 2012. Lors de cet achat, la commune était engagée dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme dont les règles devaient permettre d'urbaniser ce secteur. Le Tribunal administratif de Grenoble a prononcé l'annulation totale de ce document, grevant toute possibilité de lancement des opérations à court terme. Cet ensemble est également grevé en son centre d'un espace paysager remarquable à préserver, inscrit dans le ScOT Métropole Savoie. La fin de portage prévue étant Août 2017, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir ce bien.

Après examen et discussions, le conseil d'administration décide d'ajourner le dossier au motif qu'à ce jour, dans ces conditions, le projet communal ne peut être mené comme défini. Il sera réexaminé au cas où la commune du Bourget du Lac puisse présenter un projet cohérent qui justifie la demande de portage.

4-5 : AVRESSIEUX -« Propriété DREVET »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune d'Avressieux sollicite l'EPFL afin d'acquérir une propriété bâtie située au cœur du village dont l'acquisition permettrait, grâce aux multiples bâtiments cédés, d'améliorer l'offre en matière de logement, de développer le stationnement dans ce secteur et la création d'un local technique pour l'agent communal. L'ensemble du tènement est estimé à 480 000 € ; la commune prendra en charge l'achat direct des locaux techniques pour une valeur de 90 000 € au titre de l'année 2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Avressieux	A 1385-1388-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1584	40 Route des pentes	4 939 m ²	U	390 000 €

4-6 : ENTRELACS (St Germain La Chambotte) -« Hameau de Lassy »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Depuis plusieurs années, Saint Germain La Chambotte a entamé des travaux de requalification de son centre-Bourg tout en souhaitant développer son offre de logements. En date du 22/09/2016 l'EPFL a déjà acquis 3 parcelles situées dans la zone AUa au centre du village. Dans le cadre d'une opportunité de mise en vente, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir une maison à usage d'habitation qui se situe dans le prolongement des parcelles déjà acquises.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Entrelacs	B615	Lassy	2 880 m ²	AUb-Ua	170 250 €
Entrelacs	B994	Lassy	525 m ²	Ua	
Entrelacs	B614-B471	St Germain	3 205 m ²	AUa-AUb	20€/m ²
TOTAL			6 610 m²		

4-7 : ST MAURICE DE ROTHERENS -« Extension de la salle polyvalente »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune de ST MAURICE DE ROTHERENS poursuit un projet de mise en conformité de la salle polyvalente, afin de répondre aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Pour ce faire, elle doit agrandir le bâtiment existant, sur l'arrière.

La commune demande à l'EPFL de se charger de la négociation.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de cette demande et donne leur accord.

4-8 : CURIENNE -« Chef Lieu »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune envisage de constituer une réserve foncière pour, à terme, réaliser un parc de stationnement et un plateau sportif. Mme REMY précise que les discussions ont débuté il y a 3 ans environ.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Curienne	A 717	Les Bauches	1200/2000 m ²	UX	20 000 €

4-9 : CONJUX -« La Chatière »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de Conjux mène un projet de réaménagement de l'espace port-plage qui s'inscrit dans le plan d'aménagement du nord du lac. Elle a identifié un bâtiment frappé d'un arrêté de périls qu'elle envisage de réhabiliter en hébergements touristiques de type gîtes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Conjux	AB 248-250	La Chatière	785 m ²	InaF	135 000 €

4-10 : NOVALAISE -« Maison Gardette »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune de NOVALAISE a été destinataire d'une DIA concernant la vente d'une maison d'habitation incluse dans une zone économique stratégique du centre bourg. Suite au désistement de l'acquéreur, la commune demande à l'EPFL de maîtriser le bien à l'amiable ; l'objectif étant de valoriser le tènement en construisant une maison médicale et transformant le bâtiment d'habitation en bureaux ou en local pour un artisan.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Novalaise	A1993-2007	Route du col de l'épine	1 988 m ²	Ue	210 000 €

4-11 : CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES-« Pôle d'affaires

La Cassine II »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le prolongement des biens portés par l'EPFL sur le secteur de la Cassine, Chambéry métropole-Cœur des Bauges sollicite l'EPFL aux fins d'acquiescer et de porter un foncier nécessaire à l'accès du futur pôle d'affaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Chambéry	BV 226	Chemin de la rotonde	2 310 m ²	Ue	Avis France Domaine

4-12 : CC Cœur de Maurienne-Arvan-« Aménagement Avenue Falcoz »

Dossier présenté par : Josette REMY

La communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan envisage la réinstallation d'un cinéma qui permettra d'assurer sa pérennité sur la commune de St Jean de Maurienne afin de maintenir l'attractivité de la commune et le renforcement de son rôle de bourg-centre et capitale de la Maurienne. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir l'emprise nécessaire à l'installation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
St Jean de Maurienne	AR 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39 , 62 et 64 AS 75 à 78	Avenue Henri Falcoz	10 018 m ²	UB1	70 à 90 €/m ²

4-13 : CC Porte de Maurienne-« ArcélorMittal »

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

La communauté de commune Porte de Maurienne sollicite l'EPFL car elle étudie l'opportunité de l'acquisition d'un bâtiment industriel important situé sur la commune d'Aiton et appartenant à ArcelorMittal et ce, pour le compte du syndicat Mixte Arc-Isère. Le syndicat Mixte Arc-Isère ayant délégation de compétence économique de la part de la CC porte de Maurienne, il souhaite avoir la maîtrise de ce bâtiment afin de présider aux choix de sa reconversion et pouvoir le proposer à diverses entreprises. Dans la mesure où le prix de cession n'est pas discuté à ce jour, elle souhaite que l'EPFL l'accompagne dès à présent dans la négociation.

Le conseil d'administration prend acte de cette demande et autorise l'engagement des négociations.

4-14 : CHAMPAGNEUX -« Stationnement Carrouge »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune de Champagneux sollicite l'EPFL afin d'acquérir un tènement constitué d'une grange et d'une maison mitoyenne et un tènement constitué d'une maison d'habitation dans le hameau des Véreles.

Ce secteur comprend du bâti ancien très groupé avec desserte étroite. La maîtrise du tènement et sa démolition permettrait de créer des places de stationnement et donc de faciliter la circulation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Champagneux	A2110-A942	Les Verels	176 m ²	UA	115 000 €
Champagneux	A944-A945	Les Verels	141 m ²	UA	98 000 €
TOTAL			317 m²		

5 - RETROCESSIONS A TIERS

5-1 : CCLA-NOVALAISE - « ZA du goutier »

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

En date du 13/11/2015, l'EPFL a acquis plusieurs parcelles pour la réalisation d'une extension de la zone artisanale du Goutier située sur la commune de Novalaise. Par délibération, la CCLA demande à l'EPFL de rétrocéder un premier lot à la SCI DU ROND POINT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la SCI du Rond Point :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
Novalaise	A1158p	Le Goutier	2 000 m ² environ	35 €/m ² /HT

6 - QUESTIONS DIVERSES

6-1 : Délégation du droit de préemption au Directeur de l'EPFL

Le Directeur, Philippe POURCHET, est délégataire du Droit de Préemption Urbain (DPU). Suite à l'assemblée générale et la réinstallation du nouveau conseil d'administration, il convient de réactualiser cette délégation.

Monsieur le Président expose :

Le décret n°2011-696 du 20/06/11, relatif aux Etablissements Publics Fonciers Locaux, prévoit :

« Art.R.324-1.-Le président convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et dirige les débats.

« Art.R.324-2.- Le conseil d'administration peut déléguer au directeur, dans les conditions qu'il détermine, ses pouvoirs de décision, à l'exception de ceux prévus aux 1°, 2° et 3° de l'article L.324-5. Le directeur peut à ce titre être chargé d'exercer au nom de l'établissement les droits de préemption dont l'établissement est délégataire ou titulaire. Il rend compte de cet exercice au conseil d'administration à chacune de ses réunions.

« Art.R.324-3.- Les membres, titulaires ou suppléants, de l'assemblée générale et du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, occuper aucune fonction dans les entreprises privées traitant avec l'établissement public foncier ou assurer des prestations pour ces entreprises. Ils ne peuvent, en aucun cas, prêter leur concours, à titre onéreux, à l'établissement.

« Art.R.324-4.- La fonction de directeur est incompatible avec celle de délégué à l'assemblée générale et de membre du conseil d'administration »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

A) Décide de confirmer les pouvoirs du Directeur de la manière suivante :

Le Conseil d'administration constate les pouvoirs propres du Directeur issus de l'article L324-6 du code de l'urbanisme :

- Il est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- Il représente l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile,
- Il passe tout contrat et signe tous les actes pris au nom de l'établissement,
- Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration,
- Il recrute le personnel et a autorité sur lui,
- Il peut déléguer sa signature.

Conformément à l'article R324-2 du code de l'urbanisme, le conseil d'administration

B) Décide de déléguer les compétences au directeur dans les termes suivants :

- Il est autorisé à exercer les droits de préemption et de priorité dont l'établissement est titulaire ou délégataire sur la base maximale d'une évaluation domaniale et à le représenter dans le cadre de ces procédures devant les juridictions administratives et judiciaires,
- Il rend compte de ces préemptions et des droits de priorité au conseil d'administration suivant,
- Il signe tous les actes d'acquisition et de revente conformes à l'activité de l'Etablissement après avis favorable du conseil d'administration,
- Il signe tous les actes de revente établis suivant les décisions prises par le conseil d'administration,
- Il participe aux adjudications d'immeubles ou peut se faire représenter par un avocat dans ces procédures, afin de satisfaire les demandes d'acquisitions immobilières des adhérents de l'Etablissement. Il rend compte des résultats de ces acquisitions au conseil d'administration suivant.

6-2 : Développement d'un observatoire des friches économiques

Philippe POURCHET présente Franck Gaudin qui a été recruté le 02/01/2017 en qualité de responsable du développement et qui a notamment pour mission de créer un observatoire des friches économiques.

Cet outil se positionne dans le cadre du programme Id Friches animé par le Cerf pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est à la fois un travail d'identification des sites économiques en situation de friches (sites industriels, commerciaux, touristiques ou de transports) et un travail d'amélioration des informations à disposition des collectivités et des développeurs économiques sur ces sites spécifiques.

Ce travail est à la fois destiné à être partagé avec les collectivités, acteurs institutionnels et économiques du territoire afin de favoriser la reconversion ou l'exploitation de ces sites, il sera également mis à la disposition des intervenants d'autres territoires via le programme Id Friches afin que la méthode exploitée puisse être utilisée sur d'autres territoires. Ce recensement sera mis à jour tous les ans par l'EPFL.

6-3 : Mise à disposition

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration que Monsieur Pierre-Yves GRILLET, chef du projet ScOT Tarentaise, va être mis à disposition de l'EPFL pour une durée d'1 an par l'APTV, à raison de 2 jours par semaine. Sa mission consistera, dans un premier temps, à développer l'offre d'ingénierie de l'EPFL à destination des collectivités de Savoie soumises à la difficulté de la rénovation de l'offre touristique. Il sera en outre chargé de travailler aux études de gisements foncier en station principalement et animer les réseaux d'acteurs de ce secteur sur l'ensemble des stations de Tarentaise, Maurienne, Val d'Arly, Beaufortain et Chartreuse.

« 6-4 : Arrêt maladie ... »

Non publié du fait de l'évocation d'une situation personnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 22 Mars 2017

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mercredi 10 Mai 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle Malvoisie-1 ^{er} étage)